



Achat voiture oposition judiciaire

Par **wallemme laetitia**, le **26/06/2009** à **20:44**

Bonjour,

Nous avons échangé notre voiture samedi dernier avec une personne du département 27. Aujourd'hui je suis allé à la préfecture pour faire la carte grise et là j'ai appris que je ne pouvais pas faire celle-ci car il y avait une opposition d'huissier depuis 6 mois sur celle-ci. Le problème c'est que je n'ai pas de certificat de non gage (ne connaissait pas ce papier) résultat je ne sais plus quoi faire il me reste trois semaines et après je ne peux plus rouler avec. Si je n'ai plus de voiture = perte d'emploi.

J'ai essayé de joindre le vendeur mais n'arrive pas à l'avoir.

Donc si je comprend bien je me suis bien fait avoir l'autre personne roule avec mon ancienne voiture sans problème et moi je n'ai plus rien.

Pourriez-vous m'aider et me dire ce que je peux faire s'il vous plaît?